(e)-loue

Contrat de location saisonnière entre particuliers

Le présent contrat de location saisonnière est conclu entre le propriétaire et le locataire, pour le bien et la durée indiquée sur le contrat.

ARTICLE 1 - RESPONSABILITÉ D'E-LOUE

Le modèle de contrat proposé par e-loue permet de bénéficier de toutes les garanties proposées par le site.

E-loue n'est pas une partie du contrat de location, qui est conclue seulement entre le propriétaire et le locataire de l'objet. Le rôle d'e-loue se limite à la mise en relation du propriétaire et du locataire et à l'assurance du bien.

ARTICLE 2 - CONDITIONS PRÉALABLES A RESPECTER PAR LE PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire doit renoncer à louer le bien s'il a connaissance d'un problème touchant à la sécurité du bien. Le propriétaire certifie que le bien est en règle, et en particulier à jour au niveau des règles de location saisonnière.

ARTICLE 3 - CONDITIONS PRÉALABLES A RESPECTER PAR LE

Le locataire certifie avoir au moins 18 ans.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE DU LOCATAIRE

Le locataire est responsable du bien dont il a la garde. Le bien, ainsi que tous les accessoires, meubles et matériels mis à disposition du locataire doivent être rendus dans l'état constaté contradictoirement au début de la location ci-dessous.

En cas de vol, ou de dommage causés au bien ou à ses accessoires par la faute du locataire, ou en l'absence de faute d'un tiers identifié, le locataire doit indemniser le propriétaire à hauteur du préjudice effectivement subi.

ARTICLE 5 - ASSURANCE ET COUVERTURE DES DOMMAGES

Le bien loué est assuré par l'intermédiaire d'e-loue (conditions d'assurance e-loue disponibles sur le site). Le locataire et le propriétaire doivent en avoir pris connaissance et acceptent la couverture d'assurance fournie par e-loue.

En cas de sinistre, le locataire paiera la franchise d'assurance. Lorsque l'assurance du bien ne couvre pas le sinistre, le locataire devra assumer la totalité du coût correspondant.

ARTICLE 6 – PAIEMENT DE LA LOCATION

Le prix de la location est défini dans la suite du contrat, et se décompose en un prix par jour de location, ou un forfait weekend, semaine, mois.

Le paiement est réalisé par e-loue qui utilise Paybox - Société générale, solution de paiement qui vérifie la disponibilité du compte du locataire.

Le dépôt de garantie est fixé à la somme indiquée dans la suite du contrat. Une emprunte de carte bleue est réalisée au moment de la demande de réservation. Mais pour plus de sécurité un chèque peut être demandé par le propriétaire. Ce montant viendra garantir la bonne exécution des obligations et sommes auxquelles est tenu le locataire. Si un chèque a été utilisé pour la caution, il sera restitué en fin de location, après que les parties aient pris soin de vérifier contradictoirement l'état du bien loué.

ARTICLE 7 - CONSOMMABLES

Les consommables tels les produits d'hygiène ne sont pas inclus dans le tarif de location. Le locataire doit donc restituer le bien avec la quantité de consommables identique au début de la location.

ARTICLE 8 - FRAIS ANNEXES

Le locataire s'engage à payer les frais annexes suivants :

- Si le locataire salit substantiellement le bien, il doit s'acquitter des frais de nettoyage correspondants : 50€

Plus généralement, le locataire supportera l'intégralité des prestations, services rendus et dépenses acquittées pour son compte par le propriétaire par nécessité.

ARTICLE 9 - UTILISATION PAR LE LOCATAIRE

Le locataire devra utiliser le bien en bon père de famille, ne pas confier le bien loué à des personnes non prévues dans le contrat, garder même le bien accidenté sous sa responsabilité jusqu'à que le propriétaire l'ait récupéré.

Utilisations interdites:

Il est interdit au locataire d'utiliser l'objet pour une utilisation autre que celle prévue initialement ou inhabituelle pour le bien. Il est notamment interdit de sous-louer le bien et il faut respecter le règlement de la copropriété du bien.

ARTICLE 10 - PROCEDURE EN CAS DE DOMMAGE OU DE VOL

Le locataire devra avertir immédiatement les forces de police ou de gendarmerie en cas d'incendie, de vol dans le bien loué, aussi en cas de vol ou de perte des clés.

Le locataire est également tenu d'informer le propriétaire de tout évènement affectant le bien, dès que possible.

Si une réparation est nécessaire, le locataire doit informer le propriétaire qui lui remettra la facture / devis de réparation. Le locataire doit au plus tôt, envoyer par courrier les pièces justificatives, listées sur le site e-loue.com, à l'adresse suivante :

AADAR PLUS C/O CABINET ALBINET 5 cité de trévise 75009 Paris

ARTICLE 13 - RESTITUTION

A l'issue du contrat, le locataire est tenu de restituer le bien et ses clés au propriétaire, au lieu où la location a débuté. Le contrat de location et la responsabilité du locataire ne prennent fin qu'à réception des clés et de l'état des lieux.

CLAUSES PARTICULIERES :		
Fait à, exemplaire, le	en	double
Signature du propriétaire		

Signature du locataire



e-loue Contrat de location saisonnière entre particuliers

Le F	Propriétaire	Le Locataire		
Télé	nom et Nom : Sphone : esse :	Prénom et Nom : Téléphone : Adresse :		
	offrmer par justificatif de domicile) e et lieu de naissance :	(à confirmer par justificatif de domicile) Date et lieu de naissance :		
	néro carte identité / passeport :	Numéro carte identité / passeport :		
	oien loué 1 usuel :	Tarification		
Âge	:	Prix total location: €		
Date	e et heure de début de location :	Montant taxe de séjour :€		
Date	e et heure de fin de location :	En cas de prolongation, il faudra refaire une location sur le site. Ce prix de location ne comprend pas tous les consommables éventuels (piles, cartouches d'encre, essence, etc.).		
Ass	urance, dépôt de garantie	Mode de paiement		
Dép	ôt de garantie : €	Je soussigné porteur de la carte bancaire identifiée en tant que locataire, autorise irrévocablement e- loue à prélever sur cette carte bancaire les		
	Objet de particulier assuré par e-loue in cas d'accident, vol ou panne : Le locataire doit prévenir le propriétaire, un dépôt de plainte au ommissariat en cas de vol. Le propriétaire répare son objet et fournit le devis ou le certificat l'irréparable au locataire in cas de problème informez e-loue au 09.72.40.54.34 lundi - vendredi le 9h00 - 18h30	sommes dues au propriétaire au titre du contrat de location, au nom et pour le compte du propriétaire. J'ai compris et accepté que le montant du dépôt de garantie, fixé en cas de dommages ou vol, soit à ma charge le cas échéant. Numéro de carte :		
	Autre type d'objet, NON assuré par E-loue Armes Materiel BTP, voitures motorisées, téléphones portable	Expire fin : Exigez la présentation de cette CB et la signature du porteur		
Etat des lieux du bien (Meubles, usure, accessoires, peinture, problèmes éventuels) Je soussigné « prénom, nom », prends la responsabilité du bien et m'engage en cas de problème survenu à la location, à dédommager le propriétaire comme le prévoit le contrat de location détaillé accessible sur e-loue.com et je m'engage à respecter les conditions d'utilisation définies dans le contrat d'assurance détaillé accessibe sur e-loue.com Signature du locataire : Signature du propriétaire :				
	Date et heure réelles de fin de location :	Une compensation de euros est . demandée pour l'utilisation de consommables ou		
'n	Consommables utilisés :	•		
A remplir au retour	Compte-rendu final de la location : □ Aucun dommage - dépôt de garantie restitué. □ Dommages légers - dépôt de garantie encaissé à hauteur de € ou dépôt de garantie restitué contre paiement d'une somme (chèque ou liquide) de €. □ Dommages importants - dépôt de garantie encaissé ou conservé dans l'attente du devis / facture. Indiquer tous les détails des dommages subis par le bien sur papier libre signé par les deux parties. □ Autres problèmes :			
	Signature du locataire :	Signature du propriétaire :		